

SENATE



SÉNAT

**RAPPORT SUR LE  
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2011-2012***

**Comité sénatorial permanent  
des finances nationales**

**CINQUIÈME RAPPORT**

*Président*

L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président*

L'honorable Irving Gerstein

Décembre 2011

## TABLE DES MATIÈRES

<b>APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2011-2012 .....</b>	<b>2</b>
<b>EXAMEN DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2011-2012 .....</b>	<b>3</b>
A. CRÉDITS VOTÉS .....	3
1. <i>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</i> .....	3
2. <i>Énergie atomique du Canada limitée</i> .....	3
3. <i>Ministère des Ressources naturelles</i> .....	4
4. <i>Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences</i> .....	6
5. <i>Agence canadienne de développement international</i> .....	8
B. CRÉDITS LÉGISLATIFS .....	10
1. <i>Compte du Canada</i> .....	10
2. <i>Ministère des Finances</i> .....	12
3. <i>Ministère des Ressources naturelles</i> .....	13
4. <i>Énergie atomique du Canada limitée</i> .....	14
5. <i>Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences</i> .....	14



## **RAPPORT SUR LE *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2011-2012***

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012 a été déposé au Parlement le 3 novembre 2011 et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ce budget supplémentaire, le deuxième déposé durant l'exercice se terminant le 31 mars 2012, indique les pouvoirs de dépenser et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Le comité a tenu trois séances pour étudier ce budget supplémentaire. Le 15 novembre 2011, des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor (Secrétariat) ont comparu : Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses; Sally Thornton, directrice exécutive, Division des opérations et prévisions des dépenses, Secteur de la gestion des dépenses; Marcia Santiago, directrice principale, Division de l'information sur les dépenses; et Isabella Chan, directrice, Portefeuille de gestion des dépenses.

Le 16 novembre 2011, des fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont entretenu le comité du budget supplémentaire des dépenses de leur ministère : Bill Merklinger, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion et des services intégrés; Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Restructuration d'EACL; Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur énergétique; Kevin Lee, directeur, Division de l'habitation; et David McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets radioactifs. En outre, des représentants d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), dont Robert Walker, président-directeur général; et Steve Halpenny, vice-président, Finances, ont discuté avec le comité des demandes de crédits d'EACL.

Enfin, à la séance du comité qui s'est tenue le 22 novembre 2011, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a été représenté par Alfred Tsang, agent principal des finances; Kathryn McDade, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'apprentissage; Louis Beauséjour, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des compétences et de l'emploi; Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées; et Ron Meighan, directeur général, Traitement des demandes de prestations, Service Canada. En outre, des fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), notamment David Moloney, premier vice-président; Sue

Stimpson, dirigeante principale des dépenses; et Leslie Norton, directrice générale, Direction de l'assistance humanitaire internationale, ont parlé des demandes de crédits de l'ACDI.

### Aperçu du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties selon qu'elles sont budgétaires et non budgétaires, et se subdivisent en deux catégories : les crédits votés et les crédits législatifs<sup>1</sup>. Comme l'illustre le tableau 1, le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012* propose d'ajouter 6,6 milliards de dollars aux autorisations budgétaires fédérales, soit 4,3 milliards de dollars en crédits votés et 2,3 milliards de dollars en crédits législatifs.

**Tableau 1 – Total du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012***  
(en milliards de dollars)

	Budgétaire	Non budgétaire
Crédits votés	4,3	–
Crédits législatifs	2,3	(1,4)
Total	6,6	(1,4)

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, p. 8.

Le total des dépenses budgétaires pour 2011-2012 s'élève à 259,9 milliards de dollars, ce qui comprend 251,3 milliards de dollars prévus dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*; 2 milliards de dollars dans le *Budget principal des dépenses (A) 2011-2012*; et 6,6 milliards de dollars dans *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*. Le total des dépenses budgétaires à ce jour, pour 2011-2012, est d'environ 3 p. 100 inférieur à celui de 2010-2011<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers; et les paiements aux sociétés d'État; les **dépenses non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral; les **dépenses votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits; et les **dépenses législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

<sup>2</sup> Le total des prévisions budgétaires de 2010-2011 s'est élevé à 267,3 milliards de dollars. Voir : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2010-2011*, p. 31.

## **Examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012***

Pendant leur examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012* au comité, les sénateurs ont étudié les justifications données par le gouvernement fédéral pour les demandes d'autorisation de crédits votés et les raisons des modifications du niveau des crédits législatifs des ministères, organismes et sociétés d'État.

### **A. Crédits votés**

#### **1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a demandé 39 millions de dollars pour le coût estimatif de locaux à bureaux additionnels pour des ministères et organismes fédéraux. Répondant aux questions d'un sénateur sur la justification de cette demande de fonds, étant donné les importants locaux gouvernementaux disponibles à Ottawa, les fonctionnaires du Secrétariat ont expliqué que les fonds de TPSGC pour les bureaux sont calculés selon une formule et s'établissent à 13 % des coûts salariaux des fonctionnaires fédéraux. En conséquence, toute augmentation des coûts salariaux se traduit par une augmentation des fonds accordés à TPSGC pour les locaux à bureaux. Selon les fonctionnaires, cette formule est une approximation qui permet de tenir compte de l'inflation.

#### **2. Énergie atomique du Canada limitée**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, EACL a demandé 200,5 millions de dollars pour répondre aux besoins de fonctionnement et des programmes en cours, comme : la production continue d'isotopes, assumer les coûts liés à la réduction progressive des opérations de l'installation de production d'isotopes, mettre en œuvre des projets de mise à niveau en santé et sécurité, investir dans la mise au point de technologies pour les nouveaux réacteurs construits et combler les manques à gagner quant aux projets de remise en état et les coûts de restructuration. EACL a également demandé 75 millions de dollars pour assumer les coûts liés à la transition des effectifs.

Par leurs questions, les sénateurs ont demandé plus de détails au sujet des demandes de crédits d'EACL. Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont répondu en informant le comité que les 200,5 millions de dollars demandés par EACL serviraient à financer les coûts du fonctionnement de la Division des réacteurs CANDU pendant les six premiers mois, soit jusqu'en septembre 2012, et des laboratoires. Ils ont ajouté que, étant donné que ces fonds ne suffiront que pour une partie de l'exercice financier, il faudra ultérieurement demander de nouveaux fonds. Quant aux 75 millions de dollar au titre des coûts liés à la transition des effectifs, les fonctionnaires ont expliqué que ce montant financerait les indemnités accordées à quelque 500 employés qui ont quitté EACL après la vente de la Division des réacteurs CANDU à SNC-Lavalin.

Des sénateurs ont exprimé des préoccupations devant le fait que 171 millions de dollars des crédits votés de 275,5 millions de dollars demandés par EACL ont déjà été versés à la société par le truchement du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor sans l'approbation des sénateurs. En somme, on demande aux sénateurs, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, de rembourser ce montant au Conseil du Trésor. Répondant aux observations des sénateurs voulant que cette utilisation du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor soit inappropriée, les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont admis que l'actuel modèle de financement d'EACL pour les laboratoires nucléaires ne pouvait être maintenu à l'avenir. Ils ont alors expliqué que, à l'avenir, et après la restructuration des laboratoires nucléaires, le modèle de financement serait adapté de façon qu'il soit plus durable.

### **3. Ministère des Ressources naturelles**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources naturelles a demandé 1,7 million de dollars pour mener des consultations, surtout auprès de groupes autochtones, qui pourraient être touchés par le projet de Foothills Pipe Lines. Des sénateurs ont demandé de plus amples renseignements sur cette demande de fonds et sur le projet. Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont répondu en expliquant que ce montant faisait partie de fonds de 4 millions de dollars prévus pour des consultations sur deux ans. Ils ont ajouté que ce pipe-line avait été prévu par voie législative il y a quelques années et que le projet allait de l'avant. L'Administration du pipe-line du Nord a la responsabilité de ce pipe-line, qui transportera du gaz provenant de l'Alaska. À un sénateur qui posait des questions sur les



raisons qui justifiaient la décision fédérale de transporter du gaz de l'Alaska, étant donné la quantité de gaz déjà disponible au Canada, les fonctionnaires ont fait remarquer que le phénomène du gaz de schiste était un phénomène relativement récent en Amérique du Nord et ils ont signalé que les *Perspectives* de Ressources naturelles Canada pour 2006 prévoyaient un fléchissement constant des approvisionnements en gaz et une augmentation constante des prix.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources naturelles a demandé aussi 304 000 \$ pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites fédéraux contaminés. Ce poste horizontal concerne 17 ministères fédéraux. Selon les *Comptes publics du Canada 2011*, le gouvernement a répertorié environ 2 200 sites où une action est possible et pour lesquels un passif de 4,4 milliards de dollars (3,5 milliards de dollars en 2010). De plus, le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires d'assainissement qui pourraient s'élever à 1 milliard de dollars<sup>3</sup>.

Des sénateurs ont posé des questions sur l'usage qui serait fait des 304 000 \$ demandés par le ministère des Ressources naturelles. En guise de réponse, les fonctionnaires de ce ministère ont dit au comité que 187 000 \$ seraient consacrés aux sols contaminés par des hydrocarbures à Tuktoyaktuk et 117 000 \$ à l'évaluation de sites contaminés à Ottawa, Bells Corners (Ontario), de la nappe phréatique et des sols d'un hangar aéroportuaire à Sault Ste. Marie (Ontario) et de la nappe phréatique à la station forestière Acadia, au Nouveau-Brunswick.

Dans leur témoignage, les fonctionnaires du ministère des ressources naturelles ont signalé que le programme des sites contaminés fédéraux est administré par Environnement Canada et le Secrétariat du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, alors que le ministère des Ressources naturelles assume la responsabilité des sites radioactifs qui sont visés par le Programme des responsabilités nucléaires héritées. Ils ont ajouté que les fonds de ce programme pour 2011-2012 s'élèvent à 129 millions de dollars et que le passif total associé aux sites radioactifs est d'environ 3 milliards de dollars.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources naturelles a demandé 38,3 millions de dollars pour appuyer le programme de promotion de

---

<sup>3</sup> *Comptes publics du Canada 2011*, volume I, p. 2.32, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pdf/49-fra.pdf>.

l'innovation en foresterie et 13,8 millions de dollars pour l'expansion des perspectives commerciales. Répondant aux questions de certains sénateurs sur le soutien fédéral au secteur forestier, les fonctionnaires du ministère ont fait savoir au comité que le budget de 2011 prévoyait 60 millions de dollars pour soutenir la transformation de l'industrie forestière, dont 16 millions de dollars pour les programmes de développement des marchés et 44 millions de dollars pour les programmes d'innovation forestière. Sur les fonds de 60 millions de dollars, le ministère des Ressources naturelles a reçu 7,3 millions de dollars pour les frais de fonctionnement, 52,1 millions de dollars pour les subventions et contributions et 649 000 \$ pour les locaux et les avantages sociaux des employés. Ils ont également fourni au comité une ventilation de ces fonds par programme : 10 millions de dollars pour le Programme canadien d'exportation de produits du bois, 6 millions de dollars pour l'initiative Le bois nord-américain d'abord, 4 millions de dollars pour le programme Valeur au bois et 40 millions de dollars pour le Programme des technologies transformatrices.

#### **4. Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a demandé un total brut des crédits votés de 226,2 millions de dollars, dont 149,5 millions de dollars pour la radiation de dettes dues à l'État pour des prêts canadiens aux étudiants irrécouvrables, 24,9 millions de dollars pour le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, 11,8 millions de dollars pour l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, 9,5 millions de dollars pour les programmes de publicité gouvernementale et 2,5 millions de dollars pour l'évaluation et la reconnaissance en temps opportun des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, et ce, grâce au Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

En ce qui concerne les 149,5 millions de dollars demandés pour la radiation de dettes dues à l'État pour des prêts canadiens aux étudiants irrécouvrables, les fonctionnaires du ministère ont informé le comité que ce poste était identique à un poste contenu dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2010-2011*; il a été présenté de nouveau dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, parce que la *Loi sur le crédit* correspondante n'a pas reçu la sanction royale. Ils ont expliqué également que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* établit

une limite de six ans entre la date où l'emprunteur a reconnu son prêt canadien aux étudiants et celle où l'État peut prendre des mesures juridiques pour recouvrer la dette.

Des sénateurs ayant posé des questions sur le processus et les critères de la radiation des prêts canadiens aux étudiants, les fonctionnaires du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences ont expliqué que, aux termes du *Règlement sur la radiation des créances (1994)* pris en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la radiation totale ou partielle d'une créance des comptes d'un ministère ne peut être effectuée que si les conditions suivantes sont réunies<sup>4</sup> :

- a) toutes les mesures raisonnables ont été prises pour recouvrer la créance et tous les moyens possibles de recouvrement ont été épuisés;
- b) aucun recouvrement n'est possible par compensation, tant actuellement que dans un avenir prévisible;
- c) le ministre compétent ou le fonctionnaire visé à l'article 4 a des motifs raisonnables de croire que, selon le cas :
  - (i) le débiteur ne réside pas au Canada et qu'il n'existe ni moyen apparent de recouvrer la créance ni preuve que le débiteur a au Canada une famille ou des intérêts financiers qui pourraient l'amener à y revenir,
  - (ii) le débiteur est introuvable,
  - (iii) la preuve de la créance a été perdue ou détruite et le débiteur nie l'existence de la dette,
  - (iv) l'action en justice est éteinte par la prescription ou le recouvrement de la créance ne peut par ailleurs être poursuivi devant les tribunaux, le débiteur a refusé de payer et il ne semble y avoir aucun autre moyen d'exiger le paiement ou de recouvrer la créance,
  - (v) le débiteur est une personne morale inactive qui ne détient pas d'actif,
  - (vi) le débiteur est décédé et il n'existe pas de succession connue, ou
  - (vii) le débiteur est incapable de rembourser sa dette, selon des prévisions raisonnables, ne sera pas en mesure de rembourser sa dette dans un avenir prévisible et ne

---

<sup>4</sup> Ministère de la Justice, *Loi sur la gestion des finances publiques, Règlement sur la radiation des créances (1994)*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-94-602/page-1.html>.

possède pas de biens mobiliers ou d'actifs financiers pouvant servir au règlement partiel ou intégral de sa dette.

Au cours de leur témoignage, ces fonctionnaires ont dit qu'environ 13 % des prêts canadiens aux étudiants étaient en souffrance et n'étaient jamais remboursés au gouvernement fédéral.

Des sénateurs ont posé des questions sur le rôle du gouvernement fédéral dans l'évaluation et la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger dans le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger. Les fonctionnaires du ministère ont répondu que les gouvernements fédéral et provinciaux avaient signé ce cadre en 2009 et avaient ciblé 40 professions prioritaires pour lequel le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger serait accéléré. Des sénateurs ayant demandé quel groupe intéressé prenait la tête de l'initiative, ces fonctionnaires ont répondu que la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger était un dossier complexe dans lequel plus de 300 intéressés intervenaient; le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, des associations nationales et certains gouvernements étrangers sont parties prenantes. Ils ont expliqué en outre la nature conjointe de cet effort et dit que, bien que les organismes de réglementation déterminent le processus de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger pour les professions réglementées, le gouvernement fédéral jouait un rôle de premier plan en travaillant avec ces organismes.

Un certain nombre de sénateurs ont demandé de plus amples renseignements sur l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés. Les fonctionnaires ont dit que les collectivités touchées par des réductions de personnel importantes et des fermetures proposaient des projets à l'appui des travailleurs âgés réduits au chômage. Ces propositions sont faites aux provinces et aux territoires, qui sont chargés de la conception et de la réalisation des projets; le gouvernement fédéral fournit des fonds égaux à sa part des coûts du programme. Ils ont ajouté que 16 000 travailleurs âgés avaient bénéficié de cette initiative depuis 2006.

## **5. Agence canadienne de développement international**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, l'ACDI a demandé un total brut de 130 millions de dollars en crédits votés, dont 125 millions de dollars pour des subventions supplémentaires aux organisations internationales pour répondre aux nouvelles exigences

mondiales quant à l'aide au développement, à l'aide alimentaire et à la nutrition, au développement agricole durable, à la recherche et au développement, et à l'éducation. Elle a également demandé 5 millions de dollars pour appuyer l'intégration de l'infrastructure en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans leur témoignage, les fonctionnaires de l'ACDI ont fait savoir au comité que le montant de 125 millions de dollars pour des subventions supplémentaires ne constituait pas une nouvelle demande de fonds, mais plutôt un réaménagement des autorisations de dépenser existantes, des subventions se substituant à des contributions. Aux termes de la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert, les « subventions » sont des transferts à un particulier ou à un organisme qui ne sont pas assujettis à un compte rendu ni à une vérification du gouvernement fédéral, mais pour lequel l'admissibilité peut faire l'objet d'une vérification et le bénéficiaire peut devoir remplir des conditions préalables. Les « contributions » sont des transferts conditionnels à un particulier ou à un organisme à une fin précise qui peut faire l'objet d'un compte rendu ou d'une vérification<sup>5</sup>.

Des sénateurs ayant demandé pour quelle raison ont modifié les autorisations de dépenser pour les faire passer des contributions aux subventions, les fonctionnaires de l'ACDI ont répondu que les subventions sont l'approche établie pour procurer des fonds pour les programmes d'organisations multilatérales, les organismes mondiaux et les organisations humanitaires qui sont considérés comme présentant de faibles risques et comme de bons gestionnaires des fonds des contribuables. Ils ont ajouté que les subventions donnent à l'ACDI la souplesse dont elle a besoin pour répondre aux besoins en développement et aux besoins humanitaires rapidement lorsqu'il s'agit de programmes qui portent sur l'aide alimentaire et la nutrition et d'autres formes d'aide urgente. Ils ont ensuite expliqué que, pour avoir droit à des subventions, les bénéficiaires doivent être des entités avec lesquelles l'ACDI s'est déjà associée par le passé, et elles doivent montrer qu'elles ont fait leurs preuves, qu'elles ont la capacité de réagir efficacement « sur le terrain » et qu'elles ont une solide gestion financière. Ont été mentionnés expressément le Programme alimentaire mondial, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

---

<sup>5</sup> Conseil du Trésor du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=12178>.

Des sénateurs ont posé des questions sur les 5 millions de dollars que l'ACDI demande pour appuyer l'intégration de l'infrastructure en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les fonctionnaires de l'ACDI ont expliqué que la Banque interaméricaine de développement, au nom des donateurs, qui sont essentiellement le Canada et les États-Unis, établirait un fond et fournirait des fonds pour des projets précis; ces projets seraient dirigés par des administrations locales, le secteur privé ou des organisations sans but lucratif en Amérique centrale et dans les Antilles. Le but de ce fonds est d'aider à bâtir une infrastructure qui favorisera le maillage des Amériques. Les pays bénéficiaires s'adresseraient à la Banque interaméricaine de développement pour proposer des projets. Dans leur témoignage, les fonctionnaires de l'ACDI ont également signalé qu'ils insisteraient plus particulièrement sur les infrastructures propres à aider les pays des Antilles à créer un marché commun, comme des ports et divers types d'installations matérielles.

Enfin, un certain nombre de sénateurs ont posé des questions sur le programme fédéral des dons de contrepartie pour les dons que les Canadiens ont faits à Haïti. Les fonctionnaires de l'ACDI ont répondu que l'agence n'avait pas demandé de fonds supplémentaires pour Haïti dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*. Ils ont ajouté que le gouvernement fédéral avait engagé 400 millions de dollars pour aider Haïti, dont 220 millions pour son programme de contrepartie aux dons que les Canadiens ont faits à Haïti. Selon ces fonctionnaires, les 400 millions de dollars seront versés d'ici la fin de l'exercice en cours.

## **B. Crédits législatifs**

### **1. Compte du Canada**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, Exportation et développement Canada (EDC) – après avoir reçu des remboursements de Chrysler Canada – a fait des paiements d'environ 1,6 milliard de dollars au Trésor à partir du Compte du Canada. On a considéré que les opérations financières avec Chrysler Canada dépassaient le niveau de risque qu'EDC pouvait assumer; par conséquent, elles ont été faites au moyen de contributions fédérales au Compte du Canada. Selon les fonctionnaires du Secrétariat, les remboursements au Compte du Canada sont de nature non budgétaire.

Des sénateurs ont posé un certain nombre de questions sur les paiements reçus de Chrysler Canada. Dans leur témoignage, les fonctionnaires du Secrétariat ont rappelé au comité que le

gouvernement fédéral avait conclu des accords avec l'Ontario pour consentir une aide financière au secteur de l'automobile aux termes desquels la province apportait le tiers de l'aide et participait avec le gouvernement fédéral à toute perte économique découlant de ces opérations. Au départ, cette aide financière a pris la forme de prêts à General Motors et à Chrysler; par la suite une partie des prêts a été transformée, pour ces deux fabricants, en actions tandis que d'autres prêts demeuraient des prêts. Ces fonctionnaires ont ajouté que le crédit législatif de 1,6 milliard de dollars, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, pour EDC, se rapporte au remboursement anticipé d'un prêt par Chrysler Canada. Répondant à des questions de sénateurs sur la valeur des prêts en cours de Chrysler Canada, les fonctionnaires du Secrétariat ont répondu que moins de 500 millions de dollars sur le prêt consenti à Chrysler Canada sont toujours en cours.

Des sénateurs ont également demandé de l'information sur la valeur des actions de Chrysler Canada détenues par le gouvernement fédéral. Dans leur témoignage, les fonctionnaires du Secrétariat ont dit croire que le gouvernement fédéral s'était départi de ces actions en juillet 2011, réalisant un profit relativement minime puisque, quand ces prêts ont été transformés en actions, Chrysler Canada émergeait de la faillite. Ils ont fait savoir au comité que les détails des opérations liées à l'aide financière au secteur de l'automobile avaient été rendus publics dans les *Comptes publics du Canada 2010*.

Selon les *Comptes publics du Canada 2010*<sup>6</sup>, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec diverses sociétés de General Motors et Chrysler pour octroyer des prêts aux deux entreprises et acquérir des actions ordinaires et privilégiées de General Motors à la suite de sa restructuration ainsi que des titres de participation dans Chrysler. En 2009-2010, 10 846 millions de dollars ont été versés à General Motors, et 2 637 millions de dollars à Chrysler. Le 10 juillet 2009, en contrepartie des prêts consentis à General Motors totalisant 9,8 milliards de dollars, le gouvernement a reçu 16 101 695 actions privilégiées de catégorie A et 58 368 644 actions ordinaires, représentant respectivement 4,5 % et 11,7 % des actions privilégiées et ordinaires en circulation. Le jour où s'est fait l'échange, la juste valeur des actions privilégiées et ordinaires était estimée à 3,2 milliards de dollars, soit 6,6 milliards de moins que la valeur initiale des prêts. Un

---

<sup>6</sup> *Comptes publics du Canada 2010, volume I*, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2010, [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2010/tpsgc-pwgsc/P51-1-2010-1-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/tpsgc-pwgsc/P51-1-2010-1-fra.pdf), p. 2.14 .

montant net de 4 402 millions de dollars représentant la part du gouvernement, soit les deux tiers de l'écart entre la valeur nominale des prêts et la juste valeur des capitaux propres à la date de l'échange, a été comptabilisé à titre de charges de paiements de transfert à l'état des résultats et du déficit accumulé. Au 31 mars 2010, les prêts en cours consentis à Chrysler se chiffraient à 2 902 millions de dollars. Ces prêts devraient être entièrement remboursés d'ici 2017. En guise de contrepartie supplémentaire des prêts consentis à Chrysler, le gouvernement a acquis 24 615 titres de participation de catégorie A ayant une juste valeur estimative de 20 millions de dollars au moment de leur acquisition, ce qui correspond à 2,5 % des titres de participation dans Chrysler sur une base non diluée (2 % sur une base diluée). Ce montant a été constaté comme une augmentation des prêts, investissements et avances à l'état de la situation financière.

Les sénateurs n'ont trouvé aucune opération liée à l'aide financière au secteur de l'automobile dans les *Comptes publics du Canada 2011*, ce qui donne à penser que la vente des actions du gouvernement fédéral dans Chrysler Canada, qui a eu lieu en juillet 2011, selon les fonctionnaires du Secrétariat, figurera probablement dans les *Comptes publics du Canada* l'an prochain.

## **2. Ministère des Finances**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Finances a demandé des crédits législatifs de 952,1 millions de dollars pour « Paiement de péréquation additionnel – Protection sur les transferts totaux ». Ces paiements sont versés aux provinces qui, autrement, auraient subi, de 2010-2011 à 2011-2012, une diminution des principaux paiements de transfert provenant du gouvernement fédéral. Un sénateur ayant posé des questions sur ces paiements de péréquation additionnels, les fonctionnaires du Secrétariat ont expliqué au comité que ce montant n'était pas un rajustement des prévisions et qu'il n'avait pas figuré dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*. Selon eux, c'est pour ces raisons que le montant semble important. Ils ont ajouté que ces paiements ont été prévus dans le projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011.

Le ministère des Finances a aussi demandé dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, des crédits législatifs de 536,1 millions de dollars pour un paiement de transition à Terre-Neuve-et-Labrador. Comme ce paiement découle de l'Entente sur les ressources extracôtières de 2005 conclue entre le gouvernement du Canada et Terre-Neuve-et-Labrador, un



sénateur a demandé pourquoi ce montant n'avait pas été inscrit dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*. Les fonctionnaires du Secrétariat ont répondu que le ministère des Finances n'avait peut-être pas une estimation précise lorsque le document a été déposé.

### **3. Ministère des Ressources naturelles**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources naturelles a prévu des subventions additionnelles de 386,6 millions de dollars à l'appui du programme écoÉnergie Rénovation - habitations. Dans leur témoignage, les fonctionnaires du ministère ont précisé que le programme renouvelé aiderait plus de 250 000 propriétaires canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison et susciterait une activité économique pouvant atteindre 4 milliards de dollars.

Des sénateurs ont posé des questions sur la valeur moyenne des subventions de ce programme. Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont fait savoir au comité que les subventions s'établissaient en moyenne à environ 1 400 \$ par maison pendant le premier volet du programme, soit entre 2007 et 2011. Ils ont expliqué que le montant de la subvention était fonction des économies d'énergie associées aux mesures prises par les propriétaires admissibles. Par exemple, le programme écoÉnergie Rénovation - habitations donne 40 \$ pour le remplacement d'une fenêtre parce que cette modification n'a que peu d'impact du point de vue des économies d'énergie et donne un montant plus élevé pour le remplacement d'une fournaise par un modèle plus écoénergétique, puisque cette mesure se traduit par des économies d'énergie plus importantes.

Des sénateurs ont posé des questions sur l'admissibilité future des propriétaires qui ont déjà participé au premier volet du programme. Les fonctionnaires du ministère ont répondu que la subvention maximum qu'un propriétaire admissible pouvait recevoir était de 5 000 \$ pendant la durée du programme. Par exemple, un propriétaire qui a reçu 3 000 \$ pendant la première ronde du programme pourrait être admissible pour d'autres travaux et recevoir un maximum de 2 000 \$.

Un certain nombre de sénateurs ont aussi posé des questions sur le coût du conseiller en matière d'énergie qui fait l'analyse de la situation énergétique de la maison. Les fonctionnaires du ministère ont répondu que le coût de ses services était fixé par le marché et variait entre 300 \$ et

500 \$, et ils ont dit également que si le gouvernement fédéral ne remboursait pas l'évaluation menée par le conseiller, les provinces subventionnaient partiellement ce coût.

#### **4. Énergie atomique du Canada limitée**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, EACL a prévu une majoration des crédits législatifs de 285 millions de dollars pour les dépenses liées à la vente de sa Division des réacteurs CANDU. Répondant à des questions des sénateurs, les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont informé le comité que cette demande de fonds englobait une contribution de 75 millions de dollars pour mettre au point la prochaine génération de CANDU 6 et des coûts additionnels liés au passif qui figurait au bilan financier d'EACL avant la vente de la Division des réacteurs CANDU à SNC-Lavalin. Ils ont également fait observer que ce passif avant fermeture était lié surtout aux quatre projets de prolongation de vie utile « dans le carnet » du gouvernement fédéral au moment de la vente : Wolsong, en Corée, Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, Bruce Power, en Ontario, et Gentilly 2, au Québec. Ces fonctionnaires ont encore dit au comité que des montants additionnels liés à ce passif avant fermeture seraient demandés dans les années à venir jusqu'à ce que le gouvernement fédéral se soit acquitté de l'intégralité du passif conservé. Selon eux, le gouvernement fédéral aurait dû couvrir ce passif même s'il n'avait pas vendu la Division des réacteurs CANDU d'EACL à SNC-Lavalin.

#### **5. Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a prévu une augmentation de 43,8 millions de dollars des crédits législatifs pour les subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires des REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles.

Des sénateurs ont posé des questions sur le nombre de personnes handicapées qui bénéficiaient de cette mesure. Les fonctionnaires du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences ont dit que, en septembre 2011, il y avait 49 000 REEI et que les Canadiens y avaient versé 180 millions de dollars. À cause des dispositions de contrepartie à l'égard des

cotisations versées aux régimes établis, le gouvernement fédéral a apporté des subventions de contrepartie de 211,4 millions de dollars; de plus, 84 millions de dollars d'obligations ont été versés dans des comptes détenus par des Canadiens à faible revenu pour lesquels aucune cotisation n'est exigée de la part de la personne qui a établi le REEI.

Après les questions d'un certain nombre de sénateurs sur le nombre total de personnes admissibles à un REEI, les fonctionnaires du ministère ont fait savoir au comité qu'environ 450 000 personnes pouvaient ouvrir un REEI et que 10 % d'entre eux l'ont fait. Ce taux donne à penser que les crédits législatifs au titre des REEI pourraient augmenter à l'avenir si d'autres personnes actuellement admissibles décident d'ouvrir un REEI.